

Journée de restitution des Travaux relatifs a la Reforme du Marché Financier

Intervention du Directeur National du Projet
de la Reforme du Marché Financier en Algérie

Messieurs les ministres, les PDG des Banques, des Assurances, des entreprises
et les responsables d'institutions

Mesdames et Messieurs

Bonjour,

Je voudrais d'abord vous remercier d'avoir accepté d'assister à cette journée
et de nous avoir honoré de votre présence

Comme vous le savez, cette journée a pour objet la restitution des premiers
résultats des Travaux engagés dans le cadre de la reforme du marché financier :
Phase : évaluation et conception

A cette occasion, permettez moi de rappeler le contexte et les objectifs de la
reforme du marché financier engagée sous l'égide du Ministre des Finances
depuis octobre 2011.

Avant cela, il convient de rappeler le parcours de la Bourse d'Alger depuis les
premières cotations

Rappel du PARCOURS DE LA BOURSE D'ALGER.

L'ouverture du marché secondaire à la négociation en 1998, au niveau
de la Bourse d'Alger, a été un succès porté par l'introduction de trois entreprises
publiques en Bourse par l'ouverture de 20 % de leur capital social au grand
public et aux institutionnels de la Place.

Cette expérience de privatisation des entreprises publiques par le marché
financier n'a pas été poursuivie.

De 2003 à 2008, un programme de privatisation d'un nombre important d'entreprises, de filiales et d'unités de production de biens et de services, s'est déroulé en dehors de la Bourse d'Alger.

De leur côté, les entreprises publiques et privées ont préféré recourir au marché financier pour lever des fonds par emprunt obligataire d'échéances de 2 à 11 ans, auprès des institutionnels et grand public afin de financer leurs projets de croissance. Le montant global levé entre 2004 et 2009 est de l'ordre de 216 Milliards de DA. **L'encours actuel est de l'ordre de 90 Milliards de DA dont 32 Milliards sont négociés en Bourse.**

Dés 2008, Le Trésor Public a introduit à la cote 14 lignes d'Obligations Assimilables du Trésor d'échéances 7,10 et 15 ans, pour être négociées sur le parquet de la Bourse d'Alger par les SVT et les IOB pour leur compte et le compte de leur clientèle. **L'encours actuel a atteint 273 Milliards de DA véhiculé par 23 Lignes.**

Ce parcours de la Bourse d'Alger a donc vu le développement du marché des obligations (compartiment obligataire) qui a été soutenu par le système de dématérialisation et d'inscription en compte des titres géré par le dépositaire central (Algérie clearing Spa).

Ce système de conservation, d'administration et de services financiers sur titres échangés dans la place, permet aux Banques d'ouvrir à leurs clients investisseurs des comptes titres associés aux comptes espèces .

Cette avancée technologique du marché financier en Algérie réalisée en 2004 ne s'est pas accompagné par l'entrée en Bourse d'entreprises et n'a pas permis au marché des actions de disposer de la profondeur et de la liquidité nécessaire a son développement.

Les opérateurs et investisseurs nationaux et étrangers, intéressés par l'activité de la Bourse d'Alger et les opportunités d'investissement dans les entreprises privées et publiques, continuent à observer et espérer une relance réelle du Marché Financier en Algérie.

Partant de ce constat, le Gouvernement a inscrit dans son programme d'actions , la relance du marché financier afin de lui permettre de participer plus fortement au financement du développement de l'économie nationale en orientant l'Epargne publique et institutionnelle vers le financement des investissements des Entreprises privées et publiques .

Rappel du contexte et des objectifs du projet

Sous l'égide du Ministère des Finances , la place financière a conduit une réflexion globale sur la modernisation et le développement du marché financier en Algérie qui a abouti a une démarche en deux phases

- Phase I : évaluation et conception
- Phase II : mise en œuvre

La première phase a fait l'objet d'un document de projet intitulé « **Réforme du marché financier en Algérie : phase I : évaluation et conception** », signé le 11 mai 2011 entre le gouvernement algérien et le PNUD.

Le projet a pour objectif de concevoir le schéma d'organisation et le fonctionnement cible du marché financier en Algérie. Il reprend et décline en résultats les cinq domaines prioritaires au secteur identifiés par la place financière d'Alger , à savoir :

1. **Emissions** : émission de nouveaux titres d'actions et d'emprunts dans un nouveau cadre légal et réglementaire complet, moderne et incitatif, pour stimuler le marché et lui donner un nouvel essor ;
2. **Institutions** : adoption d'un nouveau schéma directeur d'organisation et de fonctionnement des institutions de marché (règles de gouvernance des institutions du marché, formalisation des relations et des instruments mis à leur disposition) ;
3. **Métiers** : Elaboration d'une stratégie bancaire de développement et de professionnalisation des services d'investissement ;
4. **Systèmes** : modernisation des systèmes d'information et de technologie boursière : définition des procédures, outils et élaboration d'un cahier des charges pour l'acquisition d'un système d'information sécurisé, efficace et intégré (négociation, compensation, règlement – livraison et supervision) ;
5. **Image** : plan marketing visant à informer les investisseurs potentiels (grand public, investisseurs étrangers) pour améliorer l'image de la bourse et la rendre attractive (incitants).

Pour conduire ces travaux, plusieurs groupes de travail, encadrés par des experts internationaux, sont prévus. Ils réunissent les représentants des autorités du secteur financier, les acteurs financiers concernés et les parties prenantes

A l'issue de cette phase, le schéma cible de l'organisation du marché financier algérien sera validé par les acteurs de la place.

Sa mise en œuvre fera l'objet de la deuxième phase de la réforme

Les premiers résultats de ces travaux ont fait ressortir pour chaque objectif les pistes suivantes

Produit 1 : Institutions

Les rencontres avec la Banque d'Algérie, la Direction Générale du Trésor, les entreprises de marchés et les professionnels ont conduit à établir la nécessité de définir le modèle d'organisation et de fonctionnement du marché financier afin de renforcer la position et les capacités des institutions

A cet effet, il est attendu de définir les caractéristiques du modèle et notamment les interfaces, le rôle et les responsabilités chaque partie prenante

Produit 2 : Métiers et services d'investissements

Les rencontres avec les Banques exerçant les activités IOB et T de CC ont permis de montrer que en dépit des efforts en matière de placement, de transmission d'ordres et de tenue de compte conservation, les autres métiers nécessaires au développement du marché sont inexistantes

Dans ce cadre les groupes de travail ont été mis en place afin d'élaborer des schémas de réorganisation et de séparation des services d'investissement et des métiers d'intermédiation en Bourse

Deux axes de travail ont été identifiés :

Le premier est de proposer une stratégie de professionnalisation et de réorganisation des métiers à l'intérieur et à l'extérieur des Banques publiques,

Le second vise à intéresser et impliquer les Banques et établissements financiers privés de la place dans le développement de ces métiers

Produit 3 : Systèmes d'information et informatique

Concernant les systèmes d'information, un comité technique dédié à cet effet a conclu qu'ils présentent des fonctionnalités relativement limitées avec une exploitation encore manuelle.

Ainsi, le développement du marché financier en Algérie avec un nombre plus important de titres enregistrés, nécessite de prévoir une nouvelle plate forme technologique de négociation, de compensation et de supervision.

A cela, il ya lieu de prendre en charge et d' améliorer les systèmes utilisés par les Banques IOB et T de CC dans leur activités titres

Produit 4 : flux d'Emissions :

Concernant les flux d'émission de titres d'actions, une réunion avec le MIPMEPI et les SGP a permis de proposer les pistes suivantes d'introduction en Bourse des EPE / Spa ;

1 / CONSOLIDATION par LA BOURSE des OPERATIONS de PARTENARIAT déjà REALISEES ENTRE L'ETAT et son PARTENAIRE STRATEGIQUE (Public-Privé)

Il s'agit de céder une partie des actions détenues soit par l'Etat soit par son partenaire, suite à un bilan de partenariat en phase avec le pacte des actionnaires en vigueur.

2 / FAVORISER la COMBINAISON des OPERATIONS de CESSION A UN PARTENAIRE STRATEGIQUE (30 à 49 %) AVEC LA VENTE par OPV en BOURSE au GRAND PUBLIC D'UNE PARTIE des ACTIONS (20 ou 30 %): et l' ETAT CONSERVE (50 à 30 %)

Il s'agit la, des opérations en cours de négociation avec un partenaire stratégique, qui peuvent donner lieu a une cession simultanée d'une partie d'actions en Bourse au bénéfice du grand public.

3 / IDENTIFIER les EPE /Spa a l'INTRODUCTION en BOURSE et DISPOSANT d'UN PROJET de CROISSANCE

dans le Secteur concurrentiel pour avoir un effet de masse , d' incitation, d'attraction et d'entraînement

4 / ELARGIR la BASE D'ACTIONNARIAT

En Drainant l'Épargne Publique et Institutionnel à être investi en entreprise ,(plan d'Épargne d'Entreprise ,actions gratuites , stock options ,...)

Par ailleurs, les rencontres avec les entrepreneurs privés ont permis de confirmer leur intérêt pour recourir au marché financier d'une part et d'identifier un certain nombre de contraintes d'autre part.

A cette occasion, des entreprises privées ont exprimé formellement leur intention d'ouvrir leur capital social par le biais de la Bourse d'Alger :

Les principales contraintes selon ces entreprises s'articulent autour des points suivants :

1. L'exercice de droit de préemption de l'Etat :

il a été proposé d'examiner l'exercice de ce droit dans le cadre d'une cession de participations étrangères à la Bourse d'Alger par offre publique de vente

2. Autorisation du conseil de la Monnaie et crédit à la cession d'actions des Banques et des établissements financiers à la Bourse d'Alger :

La proposition consiste à définir un seuil de participations qui requière l'autorisation du CMC

3. Risques de non mobilisation des 51 % de la participation Algérienne sur le marché financier lors de la constitution par APE des sociétés avec partenaires étrangers (49 %) :

La proposition consiste à encourager et favoriser la pratique de mécanismes de garantie de bonne fin au niveau de la place au moins pour les premières opérations d'APE en Bourse.

4. régime fiscal sera audité et consolidé notamment dans le cas d'introduction en Bourse.

Enfin, il est important de souligner que le cadre légal et réglementaire qui date de 1993, reste inachevé.

Les travaux du groupe juridique propose de disposer d'un cadre juridique et réglementaire complet et moderne afin d'accompagner le développement du marché financier en Algérie

MERCI de VOTRE ATTENTION